



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
RÉGIE ÉLECTRIQUE

DU 17 mars 2021 à 20h30

Présents: M. Alain LUBOZ, M^{me} Maud SARRON, M^{me} Françoise RENO, M. Jean-Claude TRACQ, M. Marc VIENOT.

Absents : M^{me} Emmeline VIALLET M. Victor PERSONNAZ.

Secrétaire de séance : M. Marc VIENOT.

ORDRE DU JOUR :

- I- Validation du compte rendu de la réunion précédente**
- II- Compte administratif 2020**
- III- Budget 2021**
- IV- Echange sur l'évolution des prix**
- V- Coordinateur Inter Régies**
- VI- Avancement du projet de microcentrale**
- VII – Questions diverses**

I – Validation du compte rendu de la réunion précédente

En fait, il n'a pas été diffusé. Merci à Emmeline Viallet d'indiquer s'il peut l'être ou s'il y a lieu de joindre des documents complémentaires à ce compte rendu avant diffusion.

II – Compte administratif 2020

Exploitation : 865 717 € en dépenses et 1 737 578 € en recettes. L'excédent est de 871 861 €.

Investissement : 235 168 € en dépenses et 226 787 € en recettes. Le déficit est de 8 382 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation valide le compte administratif de la Régie électrique.

VOTE : Pour 5.

III – Budget 2021

Affectation des résultats 2020 :

- 8 382 € sont reportés en dépenses d'investissement.
- Sur les 871 861 € d'excédent de fonctionnement :
 - 8 382 € sont (obligatoirement) reportés en recette d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2020.
 - 863 479 sont reportés en recette de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2021 de la Régie électrique s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'Exploitation (fonctionnement) : 1 868 001 €
- Section d'Investissement : 1 053 882 €

Les écarts notables par rapport au réalisé 2020 sont :

Dépenses de fonctionnement :

- 6061 – Achat électricité : Prévisionnel 2021 de 570 K€ pour 13 mois alors que le réalisé 2020 est de 482 K€ pour 11 mois. En effet, décembre 2020 a été payé en 2021.
- 637 – Autres impôts et taxes : 40 K€ en prévisionnel 2021 versus 20 K€ réalisés en 2020 car la taxe TCCFE (commune) sera au même niveau que la TDCFE (département). La taxe communale était nulle en 2020. Ce changement est une obligation (article 13 du projet de loi de finances pour 2021). C'est un levier fiscal en moins pour la commune, mais une recette supplémentaire pour le budget principal de la commune.
- 6541 – Créances irrécouvrables : 3 K€ en 2021 versus zéro en réalisé 2020.

Recettes de fonctionnement :

- 7011 – Vente d'électricité : Prévisionnel 2021 à 950 K€ versus 1 066 K€ réalisés en 2020, dont 71 K€ qui auraient dû être imputés sur 7688.
- 7688 – Autre produits financiers : 0 K€ en 2021 vs 268 K€ réalisés en 2020. Les régularisations, dotations, fonds de péréquation ne sont pas systématiques. Nous n'avons pas d'information sur les recettes que nous pourrions avoir en 2021.

Dépenses d'investissement :

- 21 / 2315 – Immo. en cours : 50 K€ dont 30 pour apporter l'électricité sur l'aire de jeux.
- OPE 58 / 2315 – Compteurs Linky : 150 K€ (10 K€ ont été ajoutés pour la formation).
- Plieuse à acheter pour gagner en efficacité lors de la mise en pli des factures.
- OPE 59 / 2315 - Enfouissement d'une ligne HTA entre La Goulaz et les Vincendières : 385 K€
- OPE 60 / 2315 - Opérations diverses : 386 K€ (pour équilibrer la section investissement). Des investissements qui « rapportent » sont souhaités : optimisations des coûts par exemple. L'éclairage public pourrait être optimisé, mais c'est à prendre en compte dans le budget principal de la commune (et des actions budgétées pour 2021). Idem pour l'éclairage du stade de biathlon dans le budget Domaines Nordique. La réflexion est à poursuivre en 2021 sur ces opérations diverses.

Recettes d'investissement :

- 8 K€ issus de l'excédent de fonctionnement 2020.
- 691 K€ issus du virement du fonctionnement 2021 vers l'investissement.
- 54 K€ des amortissements.
- 30 K€ de remboursement de l'avance de la régie pour payer les factures de la SAS Hydro Bessans en 2020.

Le budget est fourni en format pdf en pièce jointe du compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation valide le Budget Primitif 2021 de la Régie électrique.

VOTE : Pour 5.

IV – Echanges sur l'évolution des prix

Cette réflexion fait suite au montant disponible pour investir sur les opérations nécessaires. Néanmoins, cette « réserve » provient des dotations et fonds de péréquation encaissés ces dernières années. Aucune aide n'est prévue en 2021. Il y a, de plus, une incertitude sur le montant de la subvention pour l'enfouissement de la ligne HTA entre La Goulaz et Les Vincendières.

Si on analyse les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, hors ligne exceptionnelle (dotations, fonds de péréquation), on constate qu'elles s'équilibrent.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique ne souhaite pas modifier les règles de tarification en vigueur. Le sujet pourra être évoqué, de nouveau, en 2022.

V – Coordinateur inter régies

La fiche de poste n'a pas pu être revue en séance suite à un problème d'impression. La fiche de poste est jointe à ce compte rendu. C'est une fiche en cours de construction, mais c'est une base déjà bien élaborée et elle permet de mieux cerner le rôle du coordinateur.

Alain Luboz participera à une réunion inter régies, le 26 mars à 14h pour avancer sur la fiche de poste et le recrutement de ce coordinateur. Il devrait être salarié de la plus grande régie qui refacturera une quote part de son salaire chargé aux autres régies. 10 000 € ont été prévus au budget 2021 pour cette dépense. La quote part s'appuiera sur un critère à définir (nombre d'habitants, volume d'électricité traité, nombre d'heures passées réellement sur chaque régie...).

Ce rôle de coordinateur devient nécessaire avec l'augmentation de la complexité des procédures administratives et techniques. Le coordinateur sera aussi en veille sur toutes les obligations légales à respecter et sur les opportunités de financement ou de dotations.

Jean-Claude Tracq demande :

- Si la masse salariale baissera par ailleurs ?
 - Alain Luboz répond : Non, pas à court terme. Il faut déjà voir les tâches réellement prises en charge par le coordinateur.
- Comment sera gérer une éventuelle absence, de longue durée, du coordinateur.
 - Alain Luboz répond : Un des régies électriques a déjà un directeur. Cette personne pourrait remplacer le coordinateur, provisoirement, en cas d'absence de longue durée.

VI – Avancement du projet de microcentrale

Le captage, initialement prévue, s'appuie, en rive droite, sur un terrain privé. Pour l'instant, la SAS Hydro Bessans n'a pas l'accord, des propriétaires du terrain, pour effectuer ces travaux avec une servitude ou un rachat. Une dernière tentative est en cours pour les convaincre qu'il n'y aura pas d'impact sur la jouissance de leur chalet d'alpage.

Néanmoins, les espoirs d'aboutir sont faibles. En cas de refus, les travaux seront repoussés de plusieurs mois avec des impacts sur les entreprises retenues dans le groupement. D'autres options seront étudiées pour implanter le captage plus haut sur le ruisseau. La maîtrise foncière

devra être rapidement abordée pour obtenir les accords. En parallèle, une étude complémentaire sera nécessaire pour évaluer les impacts techniques et financiers (puissance produite plus élevée). A ce stade, le lancement d'une DUP serait prématuré.

En parallèle, une réunion est planifiée, le 31 mars, en sous-préfecture, avec Monsieur Le Sous-Préfet, pour évoquer les subventions potentielles associées aux travaux d'enfouissement de la ligne HTA entre La Goulaz et Les Vincendières.

VII – Questions diverses

Est-ce qu'un usager peut refuser l'installation d'un compteur Linky ?

- Les avis sont partagés.
- Françoise Renou pense que oui.
- Marc Viénot pense qu'il faut une raison exceptionnelle, à faire valoir devant les tribunaux.

Hors réunion, il ne semble pas légal de refuser le compteur Linky. Voici quelques liens internet sur le sujet :

<https://prix-elec.com/conseils/comment/refuser-linky>

<https://ufc-quechoisir-lille.org/fr/nos-actions/enquetes/compteur-linky-refus-risques-et-perils/>

<https://www.enedis.fr/puis-je-refuser-le-compteur-linky>

Il existe aussi des sites de personnes qui refusent le compteur Linky.

La réunion est levée à 22h30.